

Enquête-pilote sur les échanges intra-groupe de biens et de services

Claudie Louvot - INSEE
Département Système
statistique d'entreprises
30 mai 2007



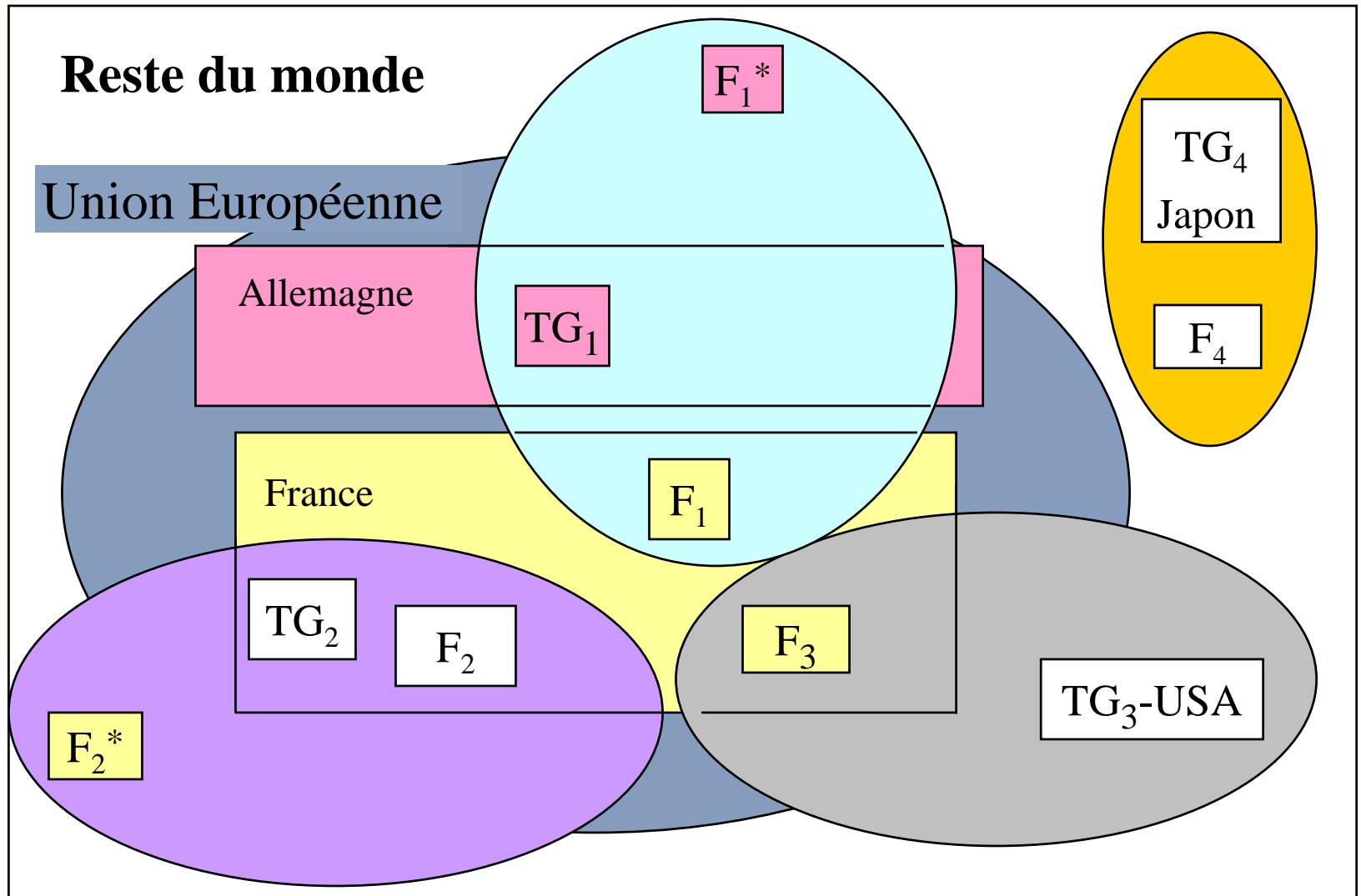


2 - La mesure de la mondialisation de l'économie

- › Les statistiques structurelles nationales doivent être complétées et harmonisées
- › Un nouveau règlement européen organise la mise à disposition d'informations sur la mondialisation :
 - « Les statistiques communautaires sur la structure et l'activité des filiales étrangères » :
 - Fats : « Foreign affiliates statistics »
 - Inward Fats : filiales de groupes étrangers implantées dans le pays déclarant.
 - Outward Fats : filiales non résidentes de groupes du pays déclarant.



3 - L'organisation et le champ du règlement Fats





4 - Le volet Inward des statistiques Fats

- › En France, l'enquête Lifi permet de repérer les filiales résidentes de groupes étrangers
- › Les principales variables demandées :
 - chiffre d'affaires, valeur ajoutée, effectifs salariés, dépenses de R&D, etc..., de la filiale.
- › Elles sont déclinées :
 - selon le secteur d'activité de la filiale résidente,
 - et la localisation géographique de la tête de groupe.
- › Ces informations sont d'ores et déjà disponibles et transmises à Eurostat sur la base du volontariat.

5 – Les échanges extérieurs intra-groupe : un concept né de la mondialisation

- › Les échanges extérieurs ne sont pas actuellement demandés dans le volet Inward des statistiques Fats, ni leur composante intra-groupe...
- › ...en dépit d'interactions manifestes entre mondialisation et commerce international.
- › En France, en 2004, environ 40 % des échanges de biens se concentrent sur les filiales résidentes de groupes étrangers, soit moins de 1% des entreprises des secteurs non financiers.
- › Aucun doute quant à l'intérêt d'une mesure des échanges extérieurs intra-groupe.



6 – Un programme d'études-pilotes auquel s'associe la France

- › Des pistes d'enrichissement du règlement Fats sont d'ores et déjà envisagées, mais elles sont soumises à des études-pilotes.
- › C'est le cas des échanges intra-groupe. Si les résultats se révèlent satisfaisants, les variables testées seront introduites dans une nouvelle version du règlement.
- › La France s'est portée candidate. Elle a pour cela demandé une subvention à Eurostat.



7 - Un nombre très réduit de questions

- › L'enquête s'adressera à un échantillon de 3000 filiales, appartenant à tous les secteurs de l'économie, en principe.
- › La population concernée compte 12 à 13 000 entreprises.
- › La question principale :
 - les échanges intra-groupe de biens d'une part, de services d'autre part.
- › En fonction de l'avis du comité du label et du comité de concertation :
 - une ventilation géographique des flux (UE -hors UE).
 - les coûts de transport en territoire de transit des biens importés afin de pouvoir valoriser Fab les importations.



8 - L'intra-groupe : un concept situé à la croisée des chemins

- › Un point d'ancrage, mentionné dans les recommandations : les statistiques nationales sur les échanges extérieurs.
- › Pour une entreprise multinationale, ce cadre conceptuel est contraignant et inadapté.
- › Cette dualité se retrouve dans la manière dont les flux d'échanges intra-groupe sont enregistrés dans les outils de gestion des entreprises.



9 - La question est simple, mais le chiffre de l'intra-groupe l'est moins

- › Une étude de faisabilité a été réalisée au premier trimestre 2007
- › Les responsables financiers d'une vingtaine d'entreprises ont été directement interrogés
- › Ces entretiens avaient pour but :
 - de tester la compréhension des concepts,
 - d'envisager des méthodes d'évaluation.



10 - Les conclusions d'ordre général

- › Il est possible de mesurer les échanges intra-groupe, au moins à partir des comptes.
- › Mais les évaluations ne sont pas sans poser des problèmes...
- › ...qui diffèrent pour les biens et les services.
- › Les réponses ne sont pas directement lisibles dans des documents existants,
- › elles nécessiteront un travail d'expertise.



11 - Les échanges intra-groupe dans les comptes destinés à la consolidation

Points forts

- › Parfaitement identifiables
- › Chaque facture est vérifiée par confrontation avec le paiement enregistré par la filiale partenaire
- › Autre gage de fiabilité : à l'importation, ces factures servent de base au calcul de la TVA.

Points faibles

- › Repérage plus facile à l'exportation qu'à l'importation
- › Décalages temporels entre l'enregistrement de la facture et le fait générateur



12 - Les problèmes spécifiques aux échanges intra-groupe de biens

- › Existence d'une source externe exhaustive, donc incluant les échanges intra-groupe de biens : les statistiques douanières
- › Les flux douaniers sont les plus conformes conceptuellement aux spécifications du règlement.
- › La réconciliation entre les comptes et les statistiques douanières peut être délicate :
 - déconnexion entre la circulation des flux physiques et celle des flux financiers et monétaires ;
 - toutes les lignes des comptes ne sont pas à retenir.



13 - Les problèmes spécifiques aux échanges intra-groupe de services

- › Il existe une source externe : la Balance des paiements...
- › ...presque exhaustive tant qu'il y aura des déclarations bancaires.
- › Le chiffrage des échanges intra-groupe peut en outre révéler une légère sous-estimation des flux d'échanges de services estimés par la Balance des paiements.
- › L'évaluation des échanges intra-groupe ne peut donc reposer que sur les comptes consolidés.



14 : Flux économique, flux financier et flux monétaire

- › Les situations à problèmes :
 - si les paiements prennent la forme de simples écritures comptables,
 - s'il existe une filiale de trésorerie.
- › De tels paiements ne transitent pas par le système bancaire.
- › Ils peuvent néanmoins être déclarés par les DDG



15 - Une avancée vers une meilleure connaissance des échanges de services

- › Et ils doivent être pris en compte car ils correspondent à des phénomènes économiques bien réels.
- › Deux autres points délicats :
 - la nomenclature des échanges de services
 - les entreprises des secteurs financiers : faut-il les enquêter ?